

# COMMUNE DE TREBRY

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que, en application de l'arrêté en date du 21 janvier 2021, est ouverte une enquête publique concernant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Trébry.

□ **Cette enquête se déroulera du lundi 15 février 2021 à 9 heures au mercredi 17 mars 2021 inclus à 12 heures.**

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Trébry pendant la période du 15 février 2021 au 17 mars 2021 inclus, afin que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public, à savoir :

- **les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h00 à 12h00,**
- **les lundi et mardi après-midi de 14h00 à 18h00,**
- **le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00.**

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- soit sur le registre déposé à cet effet (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) en mairie de Trébry ;
- soit par courrier adressé à la commissaire enquêtrice en mairie de Trébry (22510), 1 Rue de Bel Orient, avant la clôture de l'enquête ou par voie électronique à l'adresse mail : [mairiedetrebry@orange.fr](mailto:mairiedetrebry@orange.fr) (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations PLU pour la commissaire enquêtrice »).
- soit directement à la commissaire enquêtrice lors des permanences qu'elle tiendra en mairie de Trébry,

Le dossier d'enquête publique sera également publié sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor (<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/publications/enquetes-publiques>)

- **le lundi 15 février 2021 de 9h00 à 12h00,**
- **le vendredi 26 février 2021 de 14h00 à 17h00**
- **le mercredi 17 mars 2021 de 09h00 à 12h00**

Madame Catherine BLANCHARD, est désignée en qualité de Commissaire enquêtrice.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée en mairie de Trébry et à la Préfecture des Côtes-d'Armor, où elle sera tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an. Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées.

Des informations relatives au projet du Plan Local d'Urbanisme peuvent être demandées à la Commune de Trébry, représentée par son Maire, 1 Rue de Bel Orient 22510 TREBRY (Tél : 02 96 42 78 63).